

Recyclage de sous-préfet

C'EST sur une fumante affaire de décharge que va se pencher ce 26 juin le tribunal administratif de Dijon, saisi d'un recours en annulation par l'Association de sauvegarde du patrimoine de l'Auxois... En 2004, le sous-préfet de Montbard (Côte-d'Or) Bruno Sourd se démène en effet pour la création d'une mégadécharge de déchets industriels et ménagers, en privilégiant la « solution plus simple » de l'enfouissement contre l'incinération, puis le choix du privé. Avant même le dépôt officiel des candidatures, il défend ouvertement celle de la société Villers Services sur un site de 50 hectares à cheval sur les communes de Millery et de Vic-de-Chassenay...

A deux reprises, il vient plaider cette cause devant le club des entrepreneurs de l'Auxois. En expliquant que « *la société Villers Services est une entreprise respectable* ». En janvier 2005, il accuse même les élus locaux récalcitrants de faire le jeu du « *Tous pourris, tous vendus, tous mafieux* »... Et met carrément en avant sa responsabilité pénale : « *Vous êtes bien gentils mais je n'irai pas en cabane pour vos déchets !* »

Funeste évocation. Car, quelques jours plus tard, des photos pédophiles, téléchargées aux Etats-Unis, sont trouvées sur son ordinateur (sur un tuyau du FBI) : le sous-préfet est aussitôt suspendu, puis condamné en mars 2006 à

8 mois de prison avec sursis, et enfin radié du corps préfectoral. En octobre 2007, spectaculaire reconversion : l'ex-haut fonctionnaire est finalement embauché par cette même société Villers Services comme chargé de développement de projets, notamment pour l'implantation d'une décharge dans l'Hérault !

Entre-temps, l'arrêté d'exploitation de la mégadécharge de Vic-de-Chassenay a été signé par le préfet de la Région Bourgogne le 13 mars 2006. Mais Villers Services s'est dépêché de revendre l'installation au groupe Coved, avant même son ouverture en janvier 2008. Car, malgré les certitudes géologiques de l'ancien sous-

préfet, la décharge est située sur du calcaire karstique (sinémurien), ce qui menace de polluer par infiltration tout le bassin de l'Armançon, d'après plusieurs experts hydrogéologues reconnus. Elle n'est qu'à 3 km du village d'Epoisses, ce qui met en danger toute la filière de fabrication ainsi que l'appellation d'origine contrôlée du fromage d'Epoisses (que même les Américains importent !). Pis encore, elle est implantée dans un couloir aérien d'entraînement à grande vitesse et à basse altitude emprunté par les Mirage 2000 ! Or les oiseaux, fatalement attirés par les ordures à ciel ouvert malgré le déploiement d'un filet de protection « unique en

Europe », font courir un risque de crash aux avions volant en rase-mottes... L'armée de l'air a, en vain, dénoncé « *un risque inacceptable* » pour les pilotes, les populations et les zincs.

En moins de six mois depuis son ouverture, la décharge a en outre fait l'objet de deux arrêtés de mise en demeure de la Direction régionale de l'industrie (Drire), pour pollution des eaux et défaut de contrôle des déchets... Tandis que la plateforme de tri des déchets, le « plus » environnemental, n'a toujours pas été construite.

Un site vraiment idéal, comme l'ont assuré les sous-préfets et préfets qui se sont succédé !

David Fontaine